



Bienvenue chez vous!

Guide pour les nouveaux résidents



Boisbriand, qui compte près de 27 000 habitants, est l'une des plus jeunes municipalités du Québec. Ville à caractère résidentiel, commercial, industriel et agricole, elle bénéficie d'une situation géographique privilégiée, au carrefour des autoroutes 13, 15 et 640.

Pionnière dans la protection de l'environnement, Boisbriand charme par son offre de services, ses espaces verts et son accessibilité aux berges de la rivière des Mille Îles.

Information : 450 435-1954
www.boisbriand.ca



Nous joindre

[Hôtel de ville](#)

[Aréna](#)

[Bibliothèque](#)

[Cour municipale](#)

[Direction générale](#)

[Génie](#)

[Greffé](#)

[L'@dabase](#)

[Loisirs](#)

[Maison du citoyen et
Place de la culture](#)

[Ressources humaines et paie](#)

[Sécurité incendie](#)

[Travaux publics](#)

[Trésorerie](#)

[Urbanisme / Environnement
et foresterie urbaine](#)

ARBRES

Avant d'effectuer des travaux d'entretien sur un arbre, il est essentiel de vous assurer que vous en êtes le propriétaire. Selon le Code civil du Québec, vous ne pouvez pas intervenir sur un arbre qui ne vous appartient pas. La Ville de Boisbriand permet l'abattage ou l'élagage sévère d'un arbre situé sur votre propriété sous certaines conditions. En effet, un certificat d'autorisation doit vous être délivré avant de procéder à des travaux.

AGRILE DU FRÊNE

La présence de l'agrile du frêne à Boisbriand a été confirmée par l'Agence canadienne d'inspection des aliments (ACIA). Cet insecte ravageur s'attaque aux frênes et les tue. La situation est préoccupante puisqu'elle a de graves conséquences pour notre milieu de vie. Puisque certaines actions doivent être entreprises avant l'apparition des premiers symptômes, il est important d'agir rapidement. La Ville met à votre disposition des services-conseils par le biais de la Ligne verte.

UN ARBRE POUR LA VIE

La Ville de Boisbriand est fière de souligner la naissance d'un nouveau-né au sein de la communauté par la plantation d'un arbre sur le terrain privé des parents.

BULLETIN MUNICIPAL

L'*Info Boisbriand* est un bulletin municipal mensuel distribué le troisième samedi de chaque mois dans le Publisac (relâche en juillet).

CARTE-LOISIRS

La carte-loisirs est gratuite et obligatoire pour s'inscrire à la bibliothèque et aux activités offertes par la Ville, les organismes et le Complexe aquatique Saint-Eustache.

COLLECTE DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

Un calendrier des collectes et un outil en ligne permettent de déterminer les journées de collectes dans son secteur.

Fréquence des collectes

Matières compostables (bac brun) : hebdomadaire (avril à novembre) et mensuelle (décembre à mars)

Recyclage (bac vert) : hebdomadaire

Ordures (bac noir) : aux 2 semaines

Déchets excédentaires (surplus d'ordures ménagères) : mensuelle

Branches, feuilles et résidus verts, retailles de cèdre : ponctuelle

HORAIRE D'ARROSAGE

À moins d'avis contraire, il est permis d'arroser du 15 avril au 15 septembre, et ce, de 5 h à 7 h et de 21 h à 23 h.

Adresse paire : journées paires du mois

Adresse impaire : journées impaires du mois

INCITATIFS FINANCIERS

Baril récupérateur d'eau de pluie et composteurs domestiques (30 \$)

Couches lavables et produits sanitaires durables (250 \$ / par famille)

L'@DOBASE

Ce bâtiment géré par la Ville de Boisbriand se veut un lieu de loisirs où convergent les activités des adolescents de Boisbriand. Il héberge la Maison des jeunes Sodarrid ainsi que les bureaux des préventionnistes en sécurité. Les parents sont toujours les bienvenus. Les activités de l'@dobase sont annoncées dans l'*Info Boisbriand*.

LIGNE VERTE

Des questions sur les pesticides, les vers blancs, le traitement de la pelouse, etc? La Ville de Boisbriand offre les services gratuits d'un écoconseiller.

Information :

450 435-1954, poste 444 ou

ligne.verte@ville.boisbriand.qc.ca



MAISON DU CITOYEN ET PLACE DE LA CULTURE

Situé au 955, boul. de la Grande-Allée, il s'agit d'une salle polyvalente disponible pour la location et pouvant accueillir jusqu'à 250 personnes.

PARC DU DOMAINE VERT

L'un des plus beaux sites des Basses-Laurentides pour la pratique d'activités sportives et de plein air, le Parc du Domaine Vert, situé à Mirabel, est accessible gratuitement aux citoyens de Boisbriand en présentant leur carte-loisirs valide.

Information :

www.domainevert.com

PARCS CANINS

Accès gratuit à quatre parcs canins aménagés sur le territoire de la ville :

- parc René-Lévesque
- parc Alexis-Carrel
- parc Perron
- parc Wilfrid-Dion.

PERMIS

Il est fortement suggéré de vérifier si un permis de construction est nécessaire avant d'entreprendre tout type de travaux. Le Service d'urbanisme accompagne le citoyen dans son projet pour s'assurer qu'il est conforme à la réglementation municipale et qu'il respecte le voisinage.

PISCINE INTÉRIEURE

La piscine du Complexe aquatique Saint-Eustache est accessible aux citoyens de Boisbriand, grâce à une entente intervenue entre la Ville de Boisbriand, la Ville de Saint-Eustache et l'Association du sport et du plein air. Il suffit d'obtenir sa carte piscine Boisbriand pour participer aux bains libres gratuits et de profiter de la même tarification que les Eustachois pour les activités aquatiques.

PISCINE MUNICIPALE EXTÉRIEURE

La piscine municipale extérieure se situe au parc Pellerin. Elle est accessible tous les jours de l'été (de la fin juin à la fin août), de 13 h à 20 h. L'accès est gratuit sur présentation de la carte-loisirs valide.

RÈGLEMENT SUR LA QUALITÉ DE VIE

Adopté en 2005, ce règlement touche aux aspects de la vie en société en édictant des normes de conduite pour assurer la quiétude du voisinage et la qualité de vie des résidents. Le règlement traite aussi des normes à respecter en matière de déneigement, d'arrosage des pelouses, d'animaux, d'activités commerciales sur la propriété publique, de prêteurs sur gages et de fausses alarmes.

REQUÊTE EN LIGNE

Le citoyen peut envoyer une requête ou une demande d'information à partir du www.boisbriand.ca.

RÉSEAUX SOCIAUX

La Ville est présente sur les réseaux sociaux afin de transmettre à ses citoyens une information à jour qui s'adapte à chaque plateforme.

[Facebook](#)

[Twitter](#)

[YouTube](#)

[Application mobile : B-Citi Boisbriand](#)



SAMEDIS DE LA MAIRESSE

Le citoyen qui désire faire part de ses commentaires ou suggestions, discuter d'un projet, exprimer une requête, faire des recommandations ou formuler une plainte peut obtenir une rencontre avec la mairesse aux Samedis de la mairesse. Pour ce faire, il suffit de communiquer avec la responsable des relations avec les citoyens au 450 435-1954, poste 222.

SÉANCES DU CONSEIL

Les séances ordinaires du conseil municipal se tiennent à la salle du conseil de l'hôtel de ville, le premier mardi de chaque mois, à 19 h 30, sauf exceptions. Le calendrier des séances du conseil et l'ordre du jour sont disponibles au www.boisbriand.ca.

Les citoyens peuvent assister aux assemblées, où deux périodes de questions de 20 minutes leur sont réservées. La webdiffusion est disponible au www.boisbriand.ca dès le lendemain. Des séances extraordinaires sont organisées au besoin et peuvent se tenir à tout moment.

SITE INTERNET

La Ville propose aux citoyens un site Internet, comprenant plusieurs informations utiles telles que le calendrier des collectes, les formulaires de demande de permis à télécharger, les services en ligne (paiement des taxes, saisie de la lecture du compteur d'eau, inscription aux activités de loisirs, offres d'emploi à la Ville) et plus encore.

SYSTÈME AUTOMATISÉ DE MESSAGERIE

Pour informer rapidement les citoyens lors d'une situation d'urgence, la Ville utilise un système automatisé de messagerie. L'inscription à ce service est nécessaire pour recevoir les avis importants par téléphone, courriel et sms de la Ville de Boisbriand.

LIENS UTILES

Guide de préparation aux urgences

Régie intermunicipale de police Thérèse-De Blainville

Organismes

Service de transport en commun : réseau de transport métropolitain (autobus, train)

